

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération

de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

PLANCHE A

Version Approbation

MARS 2021

Commune de Quérénaing

SECTEUR 1

VERD

designer de territoires

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.

Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zonage

UAa

UB

UL

Zones dédiées aux équipements, activités de loisirs et de tourisme

Zones d'extension à vocation mixte/habitat (court/moyen terme)

1AU

A

A(p3)

Acn

Zones à vocation agricole

N

Nj

Ni

Zones à vocation naturelle

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacement Réserve

Bâti éligible au changement de destination

Espace Boisé Classé (L113-1 du CU)

Espace Boisé Classé (L113-1 du CU)

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier....)

Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine...)

Elément linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

Espace végétal de qualité (parc, jardin public/privé, boisement...)

Elément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)

Informations complémentaires

Limites de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Limites communales

Sièges d'exploitation agricole

Cimetière existant

Hydrologie

Surfaces et cours d'eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
1	Elargissement voie	Commune	640.78
2	Réalisation de constructions et installations liées aux activités socio-culturelles, sportives et de loisirs	Commune	5157.84
3	Extension du fossé	Commune	552.1

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Approbation
MARS 2021

Commune de Quérénaing

SECTEUR 1

VERD

4.2

Important : Le PPRI de la Rhonelle étant en cours d'élaboration, les cartes présentées dans le cadre de l'arrêt projet du PLUi sont provisoires.

Les communes de la CAVM concernées par le PPRI de la Rhonelle sont les suivantes : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Valenciennes.

